

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 AVRIL 2026

N°040

OBJET : STATIONNEMENT DE SURFACE - GRATUITÉ ET MODIFICATIONS DES PLAGES HORAIRES DE TARIFICATION DU STATIONNEMENT SUR VOIRIE			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 41	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 23 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le trente avril, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Christophe BARTHÈS Maire**.

Mme ARCIZET, M. GHISI, Mme DOUTRES, M. DUMONT, Mme FLAMANT, M. MARTINET, Mme DUTA, M. ROUMENOV, Mme ORTA, M. ESCRIVA,

Mme BERNARD, M. NAVARRO, Mme FERON, Mme CLERGUE, M. VAVDIN, M. CASTEL, M. BRÉZET, M. ROGERAT, Mme GUILHEM, Mme POSOCCO, Mme CASTRES, M. SARRAUTE, M. KOZLOWSKY, M. LECINA, M. MARTY, Mme CHAPUS, Mme ALBERIDO, Mme THOMAS, Mme KOWALCZYK, M. JORDAN, M. CROUZET, M. BELONDRADE, Mme BARDOU, Mme REGNIER, Mme BARTHE, M. MOURAD, Mme RIVEL, M. CIAPPARA, Mme FORATO, M. SOLER-ALCARAZ

EXCUSES : M. ICHE donne pouvoir à M. SOLER-ALCARAZ, Mme CONQUET donne pouvoir à Mme FORATO conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

M. Florent GHISI est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la route,

Vu la délibération du 30 mai 2023 fixant les modalités de stationnement payant sur voirie, la grille tarifaire applicable ainsi que le montant du forfait post-stationnement,

La Ville de Carcassonne entend intervenir dans les meilleurs délais en faveur de la dynamisation de son centre-ville, qui constitue un pôle majeur de vie économique, sociale et urbaine. Toutefois, celui-ci ne bénéficie pas pleinement de la fréquentation attendue en fin de semaine, période pourtant déterminante pour l'activité commerciale.

Dans ce cadre, la politique de stationnement apparaît comme un levier d'action direct pour améliorer l'accessibilité au centre-ville et encourager les déplacements de proximité.

En conséquence, il est proposé, à compter du 11 avril 2026, de modifier les modalités de stationnement de surface sur l'ensemble des zones (zone verte, zone verte « première heure gratuite » et zone orange) comme suit :

- stationnement payant du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 18h, selon les tarifs, durées et conditions définis par la délibération du 30 mai 2023. Le montant du forfait post-stationnement demeure inchangé.
- stationnement gratuit les samedis, dimanches et jours fériés.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver les modifications susvisées, permettant la mise en œuvre de la gratuité du stationnement de surface le samedi sur l'ensemble des zones vertes et orange à compter du 11 avril 2026 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer et exécuter tout document lié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Christophe BARTHÈS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260430-31493-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/05/2026
Publication : 11/05/2026